



Assemblée générale mixte du 26 juin 2025

Questions écrites posées au conseil d'administration de CARMAT SA

* *
*

Pour mémoire, les questions écrites, pour être recevables, doivent être en relation avec l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires. Elles doivent également être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par e-mail à l'adresse contact@carmatsas.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée (soit le 20 juin 2025). Elles doivent, enfin, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte des actions.

L'article L. 225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles soient reprises en assemblée générale dès lors qu'elles figurent sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Le conseil d'administration a donc décidé de publier dans un seul document, sur le site internet de la Société, et préalablement à l'assemblée générale du 26 juin 2025, ses réponses aux questions écrites reçues à l'occasion de la convocation de cette assemblée.

Quatre questions écrites ont été reçues par la Société de la part d'un actionnaire. Ces questions sont parvenues à la Société dans les formes et les délais requis par la réglementation.

Le texte de ces questions est repris en intégralité et dans sa forme originale ci-dessous.

* *
* *

Questions reçues de M. Nadir Ressad, Président de l'AAMIDCA (Association des Actionnaires minoritaires de CARMAT) :

Question 1 :

Hormis 4 ou 5 centres français enthousiastes et participant à EFICAS , les centres formés ayant déjà implanté un Aeson ne semblent pas se mobiliser pour d'autres implantations. Par ailleurs, les centres allemands ont semblé frileux pour implanter au 1er trimestre 2025. Quels sont les points qui bloquent aujourd'hui l'accélération des implantations ? Que faites-vous pour améliorer cette situation ?

Réponse de la Société :

A fin mai 2025, environ un-quart des hôpitaux formés avait déjà effectué plusieurs implantations d'Aeson®, et le centre le plus actif avait effectué 14 implantations.

CARMAT prévoit une augmentation progressive de ses implantations, soutenue notamment par une montée en cadence de l'activité dans les centres déjà actifs et le démarrage des implantations dans de nouveaux hôpitaux déjà formés ou dont la formation est à venir. La Société estime en particulier que la publication des résultats de l'étude EFICAS en fin d'année 2025, de même que la mise à disposition au second semestre 2025 d'une version améliorée d'Aeson plus adaptée dans certains pays comme l'Allemagne, où les temps d'attente avant transplantation sont longs, sont de nature à accélérer significativement ses ventes.

Question 2 :

Combien de temps un centre hospitalier formé reste-t-il "opérationnel" s'il n'implante pas Aeson ?

Réponse de la Société :

Un hôpital doit être formé à nouveau, dès lors qu'il ne fait pas d'implantations durant une période de 12 mois.

Question 3 :

Pour une implantation en France et à l'étranger, comment se répartissent les coûts et les revenus :

- Production Aeson / vente Aeson,
- Aide et assistance à l'implantation (prestation/ facturation),
- Subventions ou aides de l'Etat ?

Réponse de la Société :

Chaque cœur artificiel Aeson® est vendu 205.000 euros (HT) dans le cadre commercial (hors France et Etats-Unis), 132.700 euros (HT) en France dans le cadre de l'étude EFICAS (52 patients) et de l'extension (21 patients) accordée par les autorités françaises, et 300.000 USD dans le cadre de l'étude EFS aux Etats-Unis.

Le prix de vente inclut l'assistance de CARMAT avant, pendant et après l'implantation, étant précisé que le degré d'assistance est plus important pour les premières implantations dans chaque centre, puis diminue.

Question 4 :

Aeson est protégé par de nombreux brevets.

Combien de brevets :

- Protègent actuellement l'Aeson ?
- Protégeront encore l'Aeson en 2030 ?
- Et en 2035 ?

Réponse de la Société :

La liste complète des brevets relatifs à Aeson®, ainsi que leur date d'échéance, est disponible en pages 47 et 48 du Document d'Enregistrement Universel 2024 de CARMAT, lui-même disponible sur le site internet de la société et celui de l'Autorité des marchés financiers (AMF).